

Vente en viager entre époux

Par esterel83, le 13/12/2015 à 11:18

bonjour,

nous sommes mariés sous le régime de la séparation des biens. Mon mari (il a 72ans) a un appartement à lui que j'aimerai acheter en viager. Est ce possible et légal entre époux ? Merci d'avance pour votre réponse

Par youris, le 13/12/2015 à 11:31

bonjour,

à ma connaissance, je ne vois pas ce qui pourrait l'interdire. mais le trésor public pourrait soupçonner une donation déguisée. cet appartement est-il votre résidence principale? salutations

Par catou13, le 14/12/2015 à 18:12

Bonsoir,

Avez vous des enfants communs ou issus d'une précédente union ?

Par esterel83, le 17/12/2015 à 10:37

bonjour,

non cet appartement n'est pas notre résidence principale. J'ai un enfant d'une précédente union et mon mari en a 2 également d'un précédent mariage. Nous n'avons pas d'enfant ensemble.

Par catou13, le 17/12/2015 à 19:18

Bonsoir Esterel83

Donc outre le Fisc, les enfants de votre époux pourraient également "soupçonner" une donation déguisée.

Il faut donc que l'opération soit parfaitement encadrée en conservant tous les justificatifs : origine des fonds ayant servi à payer le bouquet, trace des versements de la rente et bien sûr un prix basé sur la valeur vénale réelle du bien.

Rapprochez vous de votre Notaire.

Cdt

Par esterel83, le 18/12/2015 à 10:27

bonjour,

Merci pour votre réponse, je vais suivre votre conseil et contacter mon notaire. cordialement